



LE DÉPARTEMENT



Faire Rayonner le Cyclotourisme dans le Var !

Le Département du Var lance un appel à projets pour créer un réseau d'aires d'arrêt équipées destinées aux cyclistes. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan Vélo Départemental et vise à transformer le territoire en une destination cyclable de référence.



InJENSEible



Made with **GAMMA**



LE DÉPARTEMENT

Une Vision Partagée pour le Vélo dans le

Le 7 février 2023, les élus départementaux ont approuvé le **Plan Vélo Départemental 2023-2027**, un programme structurant qui transforme durablement notre rapport au cyclisme. Ce plan ambitieux s'articule autour de 5 axes stratégiques, 21 objectifs et 47 actions concrètes pour faire du Var un territoire cyclable d'excellence.

Au cœur de cette dynamique, l'**action 21** constitue le pilier de l'axe "Tourisme et Communication". Elle vise à créer un réseau cohérent d'aires d'arrêt équipées – de véritables havres de services pour les cyclistes – le long des itinéraires emblématiques de notre département.

Ce projet bénéficie du cofinancement de l'Union Européenne via le FEDER. Les lauréats s'engageront à respecter les règles de visibilité européennes associées.

5 Axes

Infrastructures, Tourisme, Collèges, DATA, Mobilité

21 Objectifs

Stratégiques et mesurables

47 Actions

Concrètes et ambitieuses



LE DÉPARTEMENT

Nos Objectifs : Un Var à Vélo, Confortable et Sécurisé



Sublimer l'Expérience

Cyclistes des aires d'arrêt de qualité qui transforment chaque parcours en moment de plaisir et de découverte, en garantissant confort et sécurité tout au long des itinéraires.



Renforcer l'Attractivité

Territoriale le Var comme destination cyclotouristique de référence, fidéliser nos visiteurs et attirer de nouveaux pratiquants grâce à des infrastructures exemplaires.



Créer un Maillage

Développer un réseau harmonieux de services adaptés aux besoins des cyclistes, couvrant l'ensemble des pistes départementales et des itinéraires communaux pour un accueil optimal.

Seront privilégiés les projets d'installation d'aires de service ou de haltes repos en bordure ou à proximité des pistes cyclables départementales (EV8 et PCL). Ces équipements doivent encourager la pratique du vélo au quotidien et pour le tourisme, tout en valorisant le patrimoine naturel et les infrastructures locales.



LE DÉPARTEMENT

Les Équipements : Tout pour le Confort du

Cycliste

Le Département du Var s'engage à fournir et installer une gamme complète d'équipements pensés pour répondre aux besoins essentiels des cyclistes. Chaque aire sera conçue sur mesure, en fonction de sa localisation et de l'affluence attendue.

Aire de Service Complète

Budget alloué : jusqu'à 30 000 €

- 2 tables de pique-nique adultes
- 1 table de pique-nique enfants
- 2 poubelles
- 1 atelier d'auto-réparation
- 1 station de gonflage
- 10 stationnements sécurisés
- Relais d'information et services
- Borne de recharge électrique VAE

Halte Repos Essentielle

Budget alloué : jusqu'à 5 000 €

- 1 table de pique-nique adultes
- 1 poubelle
- 1 banc
- 5 stationnements sécurisés

Configuration adaptable selon les besoins locaux et les contraintes du terrain.

La liste des équipements est à titre indicatif



Made with **GAMMA**



LE DÉPARTEMENT

Qui Peut Candidater ?

Communes du Var

Toutes les communes du département sont invitées à présenter un projet d'aire d'arrêt sur leur territoire, en lien avec les itinéraires cyclables locaux ou départementaux.

EPCI du Var

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale peuvent déposer une candidature pour un projet à l'échelle de leur territoire intercommunal.

Candidatures Groupées

Une collaboration entre une commune et son EPCI est également bienvenue et sera particulièrement valorisée dans l'instruction des dossiers.

Ensemble, construisons l'avenir du vélo dans le Var ! La réussite de ce projet repose sur une collaboration transparente et efficace entre le Département et les collectivités locales.



Made with **GAMMA**



LE DÉPARTEMENT

Vos Responsabilités : Un Engagement Gagnant

0

Mise à Disposition du Foncier

Fournir à titre gratuit le terrain nécessaire à l'installation de l'aire de service. Le site devra être facilement accessible depuis la piste cyclable et sa propriété clairement établie (commune ou EPCI). Ce terrain doit être plat et dur, il doit avoir fait l'objet d'un minimum d'aménagement sommaire afin de pouvoir accueillir les équipements.

Raccordement Électrique

Signaler en amont l'adduction à un réseau électrique pour permettre le branchement éventuel des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique.

0

Entretien et Surveillance

Assurer l'entretien régulier, le nettoyage des équipements et une surveillance de proximité du site pour garantir sa pérennité et son attractivité.

0

Convention Départementale

Signer une convention avec le Département définissant clairement les responsabilités de chacun et garantissant la durabilité des aménagements réalisés.





LE DÉPARTEMENT

Notre Engagement Départemental



Enveloppe Financière

Mobilisation d'un budget global de **500 000 €** pour financer les équipements et aménagements sur l'ensemble du territoire varois.



Fourniture et Installation : prestation complète de la fourniture des équipements et des travaux de pose, dans les limites budgétaires définies par type d'aire.



Concertation et Coopération : équipements et de leur disposition en étroite collaboration avec la collectivité lauréate pour une adaptation optimale à chaque site.

Important : Si le coût de l'équipement dépasse le montant moyen alloué, le bénéficiaire prendra en charge la différence et participera activement à la coordination des interventions sur site. Chaque projet est unique et sera adapté aux spécificités du foncier mis à disposition.

Critères de Sélection : Votre Projet, Notre Priorité

Les projets seront évalués selon une grille multicritères garantissant l'équité et la pertinence des aménagements réalisés. Notre objectif : sélectionner les sites qui maximisent l'impact pour les cyclistes et le territoire.

Accessibilité et Sécurité

Qualité de l'accès depuis les pistes cyclables, sécurisation du site, visibilité et facilité d'usage pour tous les types de cyclistes.

1

Itinéraires Prioritaires

Priorité donnée aux aires situées à proximité de l'EuroVelo 8 (EV8) et du Parcours Cyclable du Littoral (PCL), itinéraires structurants du département.

2

3

4

Potentiel

~~Attraction~~ Points d'intérêt, lieux de restauration, sites touristiques ou patrimoniaux valorisant l'expérience cycliste dans le Var.

Aménagements Complémentaires

Priorité accordée aux projets prévoyant des équipements additionnels par la commune ou l'EPCI : toilettes publiques, point d'eau, signalétique, etc.

- En fonction du nombre de candidatures reçues, une liste de sites éligibles pourra être établie avec une priorisation temporelle pour la réalisation effective des aires d'arrêt.

Calendrier et Procédure de Candidature

Dates Clés



Composition du Dossier

Lettre d'intention signée par le maire ou le président de l'EPCI

Note d'opportunité détaillée précisant :

- Piste(s) cyclable(s) à proximité
- Équipements existants et leur état
- Raccordement au réseau électrique
- Aménagements souhaités
- Superficie et délimitation du foncier

Annexes : plan cadastral, preuve de propriété, photos, documents complémentaires jugés utiles

Délibération de l'assemblée délibérante du demandeur validant la candidature et autorisant la signature de la convention (*pièce à remettre lors de la mise au point des dossiers*)



Comment Candidater ?

1

Préparez Votre Dossier

Rassemblez l'ensemble des pièces demandées : lettre d'intention, note d'opportunité, annexes et délibération du conseil.

2

Envoyez en Format Dématérialisé

Transmettez votre candidature complète à l'adresse : gro-planvelo@var.fr

3

Précisez l'Objet du Mail

Objet obligatoire : Nom de la collectivité - AAP aires d'arrêt en faveur des cyclistes

Des questions ? Nous sommes là pour vous accompagner !

Pour toute demande de renseignements ou d'accompagnement dans la constitution de votre dossier, n'hésitez pas à contacter :

[ALBERTO Sabine] [Directrice du Développement Territorial et des Sports] [04 83 95 32 85]

[gro-planvelo@var.fr],

[HACHE David] [Responsable du service activités et sports de pleine nature] [04 83 95 32 85]

[gro-planvelo@var.fr,]

Ensemble, faisons du Var une destination cyclable d'excellence !